

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016
--

Présents : Mmes et MM. André LEMAIRE, Karine CORNIER, Thomas, RAMBOZ, Didier MOUTENET, Fabienne PERNOT, Nelly GAVAND, Thierry CHEF, Dominique RAMBOZ, Sandy GIRARDOT.

Excusés : Sandrine BONIN, (pouvoir à Karine CORNIER), Michel DE ALMEIDA.

Secrétaire de séance : Fabienne PERNOT

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 7 octobre 2016.

ONF

La destination des coupes 2017 proposée par les services de l'ONF a été acceptée à l'unanimité, à savoir, dans les parcelles 4ar, 5ar, 6ar, 7ar, 50ar, 54ar, 54j, 59af.

PARCELLE BOISEE

Proposition de vente de deux parcelles boisées de Monsieur Alphonse GIRARDOT refusée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Un transfert de crédit de l'article 61523 (voirie) aux articles 73529 & 673 (fonds de péréquation et annulation titres années antérieures), pour un montant de 750€ est accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Une demande de subvention de l'Association des Parents d'élèves et de l'ADMR sont refusées à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE PORTE DU HAUT JURA

- Lecture du rapport de la Cour Régionale des Comptes : situation de la Communauté de Communes normale,
- La modification des statuts pour inclure la fusion de la Communauté de Communes de Champagnole et de Nozeroy est acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité, moins une abstention.
- Délibération sur le nouveau nom de la Communauté de Communes suite à la fusion avec Nozeroy : trois noms ont été retenus en Communauté de Communes. Champagnole Nozeroy Jura – Champagnole Jura – Champagnole plateau du Jura. A 7 voix pour et 3 abstentions, le conseil Municipal a choisi « Champagnole Nozeroy Jura »,
- Comme le prévoit la loi Notre, la compétence ordures ménagères doit être reprise par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La tarification devra être au plus juste par rapport à la facturation du SICTOM. Or, depuis plusieurs années, la commune de Mont sur Monnet avait fait le choix de garder un montant de 2200€ à sa charge. Ce ne sera plus possible. Le Conseil Municipal examine une façon de compenser l'augmentation imposée et décide que le taux des taxes locales sera revu à la baisse. Le Conseil Municipal approuve ces changements à 10 voix pour et 1 abstention. La nouvelle tarification sera transmise aux personnes en charge à la Communauté de Communes.

CONTRATS ENERGIES

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, décide d'adhérer au service du Sidec pour la consultation d'achat et de vente groupée d'électricité et de gaz.

FETES DE FIN D'ANNEE

Une exposition sur le village d'antan et d'aujourd'hui aura lieu à la salle des classes, Des guirlandes extérieures seront achetées.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le rétroprojecteur de la Mairie sera renouvelé.
- ✓ Un panneau d'interdiction de tonnage a été installé à Balerne. Une pancarte « dérogations à demander en Mairie » sera installée.
- ✓ Des petits travaux d'entretien sont à envisager sur le territoire de la commune. L'employé s'en chargera.

Le Maire,

Séance levée à 22h10.